

Compte rendu du conseil d'administration n°1 (le 13/10/2020)

La séance est ouverte à 18h05. Il y aura 20 votants.

Présents : Cf. liste d'émargement

I) Approbation du compte rendu du dernier conseil d'administration

1) Validation du compte rendu du CA du 02/07/2020

Sur demande de M. COURBON, élu territorial, des modifications ont été apportées. Mme la Présidente, en fait lecture, (

Une élue enseignante, demande le nom du média qui remplacera le journal « le progrès » : il s'agit de « média part ».

Une faute de frappe concernant le diplôme du CFG.

Concernant les réserves financières de l'établissement, un ajout est apporté.

Pour : 20 – Abstention : 0 – Contre : 0 - Adoption à l'unanimité

II) Approbation de l'ordre du jour

1) Validation de l'ordre du jour

Des questions des parents et des professeurs ont été ajoutées. La présidente indique que la plupart des questions seront traitées dans les différents points de l'ordre du jour.

Les autres questions seront traitées dans les questions diverses.

Pour : 20 – Abstention : 0 – Contre : 0 - Adoption à l'unanimité

2) Désignation du secrétaire de séance

M. MATHIEU, principal-adjoint est désigné comme secrétaire de séance.

Pour : 20 – Abstention : 0 – Contre : 0 - Adoption à l'unanimité

3) Règlement intérieur du CA

Remarques des élus enseignants :

- une faute d'orthographe
- la fin de l'article 17 et en particulier la mise en ligne des comptes rendus du CA. Ils souhaitent une mise en ligne des comptes rendus complets en indiquant que cette demande a été réitérée à plusieurs reprises.

Proposition d'une correction de cet article 17 sur les actes qui sont exécutoires 15 jours après la validation du service juridique du rectorat et non après affichage au collège ou sur cyber collège.

M. PREVOST, référent cyber collège sera destinataire du compte rendu afin de le publier sur cyber collège.

Le compte rendu sera mis en ligne après approbation par le CA suivant.

Une élue enseignante, trouve regrettable que le délai de publication sur cyber collège soit long. Mais Mme la gestionnaire explique que cela est une obligation du point de vue légal.

Pour : 20 – Abstention : 0 – Contre : 0 - Adoption à l'unanimité

4) Installation des différentes commissions

La répartition est faite pour les parents et les personnels, cf. documents ci-joint.

5) Pédagogie et vie scolaire

- Bilan de rentrée :

M. le principal-adjoint fait un bilan sur les effectifs du collège.

Le collège accueille 564 élèves (47.5 % de filles et 52.5 % de garçons). Parmi eux 33% sont des demi- pensionnaires et 67% sont externes.

La répartition des PCS montre que 3,4 % des élèves sont issus de catégorie très favorisée, 6.4 % catégorie favorisée, 20 % de catégorie moyenne, 56 % de catégorie défavorisée et 13% ne sont pas précisés.

48 professeurs qui interviennent sur le collège et la SEGPA et 10 professeurs sur Plein vent.

Sur les 48 professeurs, 14 sont nouveaux dans l'établissement ce qui représente 29% du total.

Bilan de la dotation globalisée des moyens.

Le collège a été doté en heures et en indemnités pour missions particulières (IMP).

Pour les heures, le collège a eu 677.5 heures. Il a utilisé 627.8 heures postes, 35.1 heures supplémentaires année (HSA) soit 5.2 %. Il reste 14.6 heures (2.2 %) qui serviront à financer les différentes actions menées et rétribuées aux professeurs, par exemple les clubs ou ateliers. Une enseignante regrette que les heures restantes n'aient pas été attribuées pour faire de l'accompagnement pédagogique en anglais.

M. le principal-adjoint lui répond que sans ces heures non- attribuées il ne serait pas possible de financer les clubs et ateliers.

Pour les IMP le collège a reçu 8.5 pour différents missions et 0.5. IMP pour « devoirs faits ». La répartition des 8.5 IMP est détaillée dans le document ci-joint.

Les 2 IMP non attribuées pourraient l'être pour un référent culture (1 IMP) et un coordonnateur de cycle 3 (liaison avec le primaire pour 1 IMP).

Les parents et les professeurs font remarquer que le poste de coordonnateur REP a été supprimé. et un enseignant indique que la question de la suppression des REP est actuellement en question.

Une enseignante, a qui avait été proposée la mission de Référent culture, décline en expliquant à tous ses motivations.. elle ne souhaite pas assurer la mission de référent culture.

Mme la Présidente sollicite l'avis des membres du CA sur la répartition des IMP.
Certains professeurs souhaitent que toutes les IMP soient fléchées avant de donner leur avis alors que 2 n'ont pas encore été attribuées nominativement.

L'avis ne porte pas sur les individus mais sur la répartition proposée à ce jour des différentes missions proposées.

Pour : 20 – Abstention : 0 – Contre : 0 - Adoption à l'unanimité

Bilan des accompagnements notifiés par la maison des personnes handicapées (MDPH) :

- 13 élèves sont en unité pour l'inclusion scolaire (ULIS) dont une élève qui a droit à un accompagnement individualisé de 12h.
- Hors ULIS, 6 élèves sont accompagnés en SEGPA dont un élève qui bénéficie d'un accompagnement individualisé de 12h.
- 6 élèves sont accompagnés au collège.
- 4 AESH (accompagnant des élèves en situation de handicap) sur le collège et 1 AESH sur- numéraire qui sera amené à pallier des manques dans les écoles sur le secteur.

Calendrier du trimestre

La fin des notes est fixée au 4 décembre, les conseils de classe se tiendront du 7 au 17 décembre.

Organisation devoirs faits

M. le principal-adjoint présente l'organisation du dispositif. Il y a 9 créneaux :

- lundi et mardi de 16h à 17h et de 17h à 18h.
- Jeudi de 15h à 16h, de 16h à 17h et de 17h à 18h.
- Vendredi de 15h à 16h et de 16h à 17h.

14 adultes sont engagés dans ce dispositif.

61 élèves (10.8% de l'effectif du collège) participent à devoirs faits.

Sur ces 61 élèves, 54.3 % sont en 6°, 34.3 % en 5°, 8.2 % en 4° et 3.2 % en 3°

Réussite aux examens :

Pour le DNB : Globalement nous sommes en dessous de la moyenne académique. Cette année nous avons 70 % de réussite au DNB alors que l'académie est à 88 %. Les enfants issus de catégories défavorisées réussissent moins bien.

Le collège obtient moins de mentions que la moyenne départementale.

CFG : 41 élèves ont été admis ce qui constitue de bons résultats.

L'orientation post 3° :

Le pourcentage d'élèves orientés en 2^{nde} générale est en baisse. Il est de 36 % en 2020 (en baisse de 10 % par rapport à 2019).

Un enseignant questionne sur le fait de savoir si c'est l'orientation ou la réussite en 2^{nde}

générale qui prime avec l'assurance d'orienter des élèves solides pour la poursuite au lycée ? Pour lui, les élèves manquent parfois d'ambition et ne demandent pas le passage en 2nde générale.

Une autre enseignante indique que pour elle, le confinement a eu un impact très fort sur les orientations.

Un parent d'élève pose la question de la place du collège par rapport à d'autres collèges du secteur et de population comparable.

Le PDL est moins bien placé que les autres REP.

Il y a eu 7 doubléments en 3° et 11 élèves ont disparu, en particulier des élèves UPE2A.

En SEGPA 10 élèves sur 16 sont partis en CAP, 4 en apprentissage et 2 élèves ont disparu.

Un parent d'élève pose la question de la corrélation entre le faible nombre d'élèves de 3° en devoirs faits et les résultats au DNB et l'orientation.

Mme la Principale indique qu'en ce début d'année scolaire, les professeurs de français et de mathématiques ont fait des bilans élèves. Des mesures d'accompagnement en particulier avec l'assistante pédagogique seront mises en place pour améliorer la réussite des élèves.

III) Affaires financières

1) Décisions modificatives pour information :

Subventions affectées à l'Etablissement depuis le dernier CA du 02/07/2020

- Sub CG42- Projet Nos vies virtuelles	6 500.00 €
- Sub Mairie – Classes Théâtre	2 500.00 €

2) Décisions modificatives soumises au vote :

Proposition de prélèvement sur le fonds de roulement afin d'effectuer les achats suivants :

-2 000.00 €- ALO- BATI- 0FOURN : fournitures administratives - Machine à laver/ sèche-linge ATES

- 2 500.00 €- ALO- BATI- 0MO : réparations de fin d'année

-2 150.00 €- OPC – ENS- 0ORDIPORT : achat ordinateur portable pour l'analyse filmique

Montant Total des prélèvements demandés : 6 650.00 €

Madame la gestionnaire rappelle que si ces sommes ne sont pas entièrement utilisées, elles retomberont dans les réserves.

Acte 4 : Pour : 20 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Adoption à l'unanimité

Contrats et Conventions

La Principale demande l'autorisation de signer les contrats et conventions suivants :

- Liste des abonnements (pluriannuel) - Ajout Geek Junior pour CDI

Acte 5 : Pour : 20 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Adoption à l'unanimité.

- Contrat MAIF RAQVAM (contrat d'établissement) avec avenant concernant la durée du contrat (clause particulière sans tacite reconduction).

Acte 6 : Pour : 20 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Adoption à l'unanimité.

- Contrat MAIF VAM (assurances véhicule) avec avenant concernant la durée du contrat (clause particulière sans tacite reconduction).

Acte 7 : Pour : 20 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Adoption à l'unanimité.

- Convention tripartite de partenariat 2020/2021 avec la Comédie de Saint Etienne et la compagnie R/Ô

Acte 8 : Pour : 20 – Abstention : 0 – Contre : 0 - Adoption à l'unanimité

- Convention de partenariat 2020/2021 avec la Compagnie de la Commune

Acte 9 : Pour : 20 – Abstention : 0 – Contre : 0 - Adoption à l'unanimité

- Convention tripartite entre le Conseil départemental de la Loire, l'association Amicale du personnel du Puits de la Loire et le Collège pour l'utilisation de locaux pour les 2 soirées de l'Amicale (année scolaire 2020/2021 : vendredi 18/12/2020 et vendredi 02/07/2021).

Acte 10 : Pour : 20 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Adoption à l'unanimité.

- Convention de partenariat entre le Collège et l'amicale laïque de Côte Chaude pour un projet CLAS avec les 5è1 et 3è1.

Acte 11 : Pour : 20 – Abstention : 0 – Contre : 0 - Adoption à l'unanimité

- Convention de coopération avec le SESSAD pour l'accompagnement d'un élève.

Acte 12 : Pour : 20 – Abstention : 0 – Contre : 0 - Adoption à l'unanimité

3) Autres affaires financières

-Répartition des logements de fonction en Nécessité Absolue de Service :

- Principal
- Principal adjoint
- Adjoint gestionnaire
- CPE
- Agent d'accueil

AVIS 13 : Pour : 20 – Abstention : 0 – Contre : 0 - Adoption à l'unanimité

- Tarif Familles - Concours KANGOUROU

Tarif : 1 €

Le Collège prendra en charge les 2 € restants.

Acte 14 : Pour : 20 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Adoption à l'unanimité.

- Dons du Foyer Socio-Educatif :

- Don de 940.00 € - Parcours du Spectateur- Projet Nos Vie Virtuelles

Acte 15 : Pour : 20 – Abstention : 0 – Contre : 0 - Adoption à l'unanimité

IV) Questions diverses

Les parents ont posé une question sur les carnets et l'utilisation des casiers.

M. BONNET, CPE, indique un nombre de « passe- carnet » très élevé. Cette question de la présence ou non du carnet mobilisait beaucoup de temps et d'énergie. C'est pour cette raison

que quand un élève n'a pas de carnet, il ne va pas en classe jusqu'à ce que les parents apportent le carnet.

Les parents indiquent qu'ils se sentent punis par cette mesure. Ils font remarquer que la disparition du « pass carnet » avait été évoquée lors du dernier CA. Ils regrettent qu'aucune solution n'ait été discutée avec l'ensemble de la communauté éducative. Les parents indiquent ne pas avoir été informé de cette nouvelle mesure et déplorent ce manque de communication.

M le CPE indique que l'élève a accès à la trace écrite du cours mais en décalé.

Un parent pose la question de l'activité de l'élève qui attend son carnet : M le CPE indique que du travail est apporté à l'élève à chaque heure

Une professeure indique que l'aide des parents est indispensable pour le respect de l'obligation du carnet au collège.

Certains parents trouvent la mesure disproportionnée et regrettent le manque de droit à l'erreur pour l'élève.

Mme la Principale propose au CPE de faire une communication écrite en direction des familles, mais elle rappelle que tous les enfants sont acceptés au collège mais que l'entrée en classe est soumise à certaines conditions.

Un enseignant fait remarquer que le « pass carnet » était devenu une habitude pour certains élèves et sa disparition a permis de simplifier les choses.

La question sur l'utilisation des casiers.

Avec les mesures sanitaires cela n'est pas raisonnable. Un espace est disponible le temps de midi pour poser les cartables. Si la situation sanitaire évolue, les casiers pourront à nouveau être utilisés.

Bilan hebdomadaire COVID.

Les professeurs ont demandé si un bilan sanitaire hebdomadaire sur le COVID- 19 pouvait être communiqué.

Aucune obligation réglementaire et le bilan actuel est pas si critique : aucun élève positif à ce jour et 3 cas déclarés chez les adultes.

Quand des cas positifs sont repérés, la procédure de signalement est suivie scrupuleusement (déclaration, tracing)..

La question sur la panne de chauffage.

Me la gestionnaire indique que dès le 10 septembre l'entretien a été demandé pour colmater une fuite. Le délai pour que les travaux soient faits est incompressible. Mme REGNAULT indique que l'année prochaine dès le 1^{er} septembre un diagnostique sera fait.

Les 6° à coloration artistique et les projets de voyages.

Me l'adjointe financière fait un état des fonds fléchés pour le financement des projets.

Sur les 6500 euros affectés ont été amputés des frais de franchise non remboursable pour le voyage en Angleterre et le séjour en Ardèche, et une avance de trésorerie pour rembourser les sommes versées par les familles pour l'Ardèche, car le collège ne pourra récupérer son argent qu'en 2022

Il reste environ 1700 euros de reliquat. Une partie de cette somme financera une intervention du planning familial.

Cette année, il n'y aura pas de voyages ou de sorties avec nuitées, et ce en lien avec la situation sanitaire. Les 6° à coloration artistique et les escapades culturelles ne se feront pas en 2020-2021.

Le versement des bénéfices de la vente de chocolat par les parents de la FCPE.

Ce n'est pas au collège d'orienter les dons éventuels et ni au FSE mais plutôt à la FCPE

L'hypothèse d'acheter des livres pour certains élèves dans le cadre du projet SOL a été abordé comme l'idée d'un co-financement FSE/FCPE dans la mise en place d'une « cabane à livres »

La professeure documentaliste dresse un inventaire des ouvrages du CDI et certains seront données aux écoles du secteur et aux élèves du collège.

Pour la mise en place et la mise à jour des PAP (plan d'accompagnement personnalisé).

Les familles doivent s'adresser à l'infirmière scolaire ou au professeur principal de leur enfant.

Les parents élus souhaitent obtenir une liste mail des parents mais les règles du RGPD, ne le permettent pas sans autorisation.

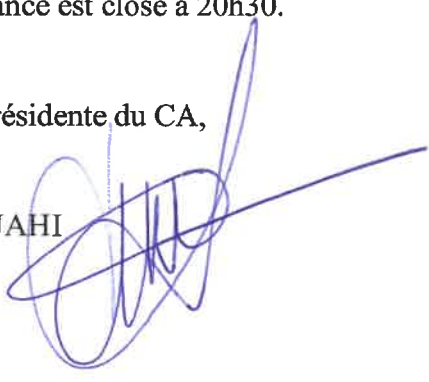
La FCPE fera passer un mot à chaque parent pour demander l'autorisation de communiquer leur mail.

Pronote donne la possibilité de dialoguer entre parents mais aussi avec autorisation.

La séance est close à 20h30.

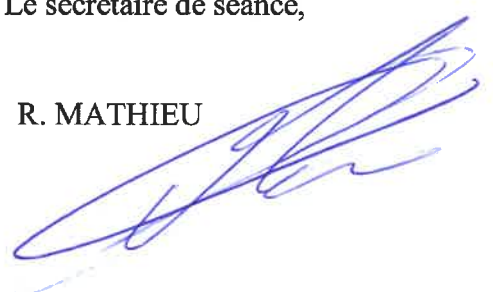
LA Présidente du CA,

L. OUAHI



Le secrétaire de séance,

R. MATHIEU



COMMISSION PERMANENTE DES E.P.L.E.

Année scolaire 2020-2021

Nom Etablissement : COLLEGE DU PUIITS DE LA LOIRE

Adresse : 17 RUE ANTOINE ROCHE ST-ETIENNE

Type : COLLEGE

QUALITE	TITULAIRES		SUPPLEANTS (1)	
	Noms	Prénoms	Noms	Prénoms
I – ADMINISTRATION – Membres de droit				
Chef d'établissement, président	1 OUAHI	LAILA		
Adjoint au chef d'établissement (2)	2 MATHIEU	REMY		
Adjoint-gestionnaire de l'établissement	3 REGNAULT	LYDIE		
II - ELUS LOCAUX				
Collectivité territoriale de rattachement (3)	1 BERNARD	ARLETTE	1 COURBON	PIERRICK
Total du premier tiers	4			
III – ELUS DES PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT(4)				
Personnels d'enseignement et d'éducation	1 PARICAUD	HENRI	1 TREMOULHAC	MICHEL
	2 GUILLAUD	EMMANUELLE	2 TONON	MARLENE
	3 LOMBARDO	NATHALIE	3 CHOULEUR	CELINE
Personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé (PATOSS)	1 SAYAD	HAYATS	1 MODOLO	PATRICIA
Total du deuxième tiers	4			
IV – ELUS DES PARENTS D'ELEVES(4)	1 PLAGNARD	ANNE	1 PERRACHE	CELINE
	2 DOLAT	MARIE-SOPHIE	2 DEBROSSE	CECILE
	3 THOMAS	CATHERINE	3	
ELUS DES ELEVES (4)	1 DANI	WALID	1 BELKORCHIA	KAYNA
Total du troisième tiers	4			
Total membres de la CP	12	Quorum 7		

Rappel :

- (1) Pour chaque membre titulaire élu de la commission permanente, un suppléant est élu dans les mêmes conditions.
- (2) ou, le cas échéant, l'adjoint désigné par le chef d'établissement, en cas de pluralité d'adjoints.
- (3) Le représentant de la collectivité territoriale de rattachement est désigné parmi les représentants titulaires ou suppléants de celle-ci au CA de l'établissement.
- (4) Les représentants des personnels, des parents d'élèves et des élèves sont élus chaque année en leur sein par les membres titulaires et suppléants du CA appartenant à leurs catégories respectives.
- (5) Si ce quorum n'est pas atteint, la commission permanente est convoquée en vue d'une nouvelle réunion, qui doit se tenir dans un délai minimum de huit jours et maximum de quinze jours ; il délibère alors valablement, quel que soit le nombre des membres présents. En cas d'urgence, ce délai peut être réduit à trois jours.

CONSEIL DE DISCIPLINE DES E.P.L.E.Année scolaire 2020-2021**Nom Etablissement : COLLEGE DU Puits de la Loire****Adresse : 17 RUE ANTOINE ROCHE ST-ETIENNE****Type : COLLEGE**

QUALITE	TITULAIRES		SUPPLEANTS ⁽¹⁾	
	Noms	Prénoms	Noms	Prénoms
I – ADMINISTRATION – Membres de droit				
Chef d'établissement (2)	1 OUAHI	LAILA		
Adjoint au chef d'établissement (3)	2 MATHIEU	REMY		
Adjoint-gestionnaire de l'établissement	3 REGNAULT	LYDIE		
Conseiller principal d'éducation (4)	4 BONNET	NICOLAS		
Total du premier tiers	4			
II – ELUS DES PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT (5)				
Personnels d'enseignement et d'éducation	1 TREMOULHAC	MICHEL	1 TEYSSIER	ESTELLE
	2 BONTEMPS	GABIN	2 GAY	CORALINE
	3 JULIEN	AGNES	3 LAVERGNE	PASCAL
	4 BELOT	PATRICIA	4 BOUTEILLE	AURELIE
Personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service (PATOSS)	1 MODOLO	PATRICIA	1 SAYAD	HAYATS
Total du deuxième tiers	5			
III – ELUS DES PARENTS D'ELEVES (5)				
	1 JOUVE	SANDRINE	1 BRUYERE	INGRID
	2 PERRACHE	CELINE	2 CASTANEDA	AICHA
	3 DOLAT	MARIE-SOPHIE	3 RAIA	JEAN-VICTOR
ELUS DES ELEVES (5)	1 EL FARKOUCHI	YANIS	1 DANI	WALID
	2 GARDETTE RIVE	ALEXIS	2 BELKORCHIA	KAYNA
Total du troisième tiers	5			
Total membres du CD	14	Quorum : 8 (6)		

Rappel :

- (1) Pour chaque membre élu du conseil de discipline, un suppléant est désigné dans les mêmes conditions.
- (2) Le conseil de discipline est présidé par le chef d'établissement ou, en cas d'absence de celui-ci, par son adjoint.
- (3) ou, le cas échéant, l'adjoint désigné par le chef d'établissement en cas de pluralité d'adjoints.
- (4) Désigné par le conseil d'administration, sur proposition du chef d'établissement.
- (5) Les représentants des personnels, des parents d'élèves et des élèves sont élus chaque année en leur sein par les membres titulaires et suppléants du CA appartenant à leurs catégories respectives.
- (6) Si ce quorum n'est pas atteint, le conseil de discipline est convoqué en vue d'une nouvelle réunion, qui doit se tenir dans un délai minimum de huit jours et maximum de quinze jours ; il délibère alors valablement, quel que soit le nombre des membres présents. En cas d'urgence, ce délai peut être réduit.

COMMISSION D'HYGIENE ET DE SECURITE DES E.P.L.E.

Année scolaire 2020-2021

Nom Etablissement : COLLEGE DU PUIS DE LA LOIRE

Effectifs pris en compte :

Adresse : 17 RUE ANTOINE ROCHE ST-ETIENNE

Type : COLLEGES avec SES (SEGPA) / AUTRES COLLEGES (fortement conseillé)

QUALITE	TITULAIRES		SUPPLEANTS (1)	
	Noms	Prénoms	Noms	Prénoms
I – ADMINISTRATION – Membres de droit				
Chef d'établissement, président	1 OUAHI	LAILA		
Adjoint au chef d'établissement (2)	2 MATHIEU	REMY		
Adjoint-gestionnaire de l'établissement	3 REGNAULT	LYDIE		
Conseiller principal d'éducation (3)	4 BONNET	NICOLAS		
Chef des travaux	5			
II – ELUS LOCAUX				
Collectivité de rattachement	1 COURBON	PIERRICK		
Total du premier tiers	6			
III –PERSONNELS DESIGNES DE L'ETABLISSEMENT (4)				
Personnels d'enseignement	1 TEYSSIER	ESTELLE	1 ROMETTE-MARTIN	CECILE
	2 LOMBARDO	NATHALIE	2 CHOULEUR	CELINE
Personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service (PATOSS) 2 si > 600 élèves 1 si < 600 élèves	1 SAYAD	HAYATS	1 MODOLO	PATRICIA
	2		2	
Total du deuxième tiers	3 ou 4			
IV – PARENTS D'ELEVES DESIGNES (5)				
	1 BENMAMMAR	FATIMA	1	
	2		2	
– ELEVES DESIGNES (6)				
	1		1	
	2		2	
Total du troisième tiers	4			
V – EXPERTS (7)				
Médecin de prévention	1			
Médecin de l'éducation nationale	1			
Infirmière	1 KHODRI	SAMIHA		
VI – ACO MO DESIGNE (8)	1 DIGONNET	BERNARD		
Total membres de la CHS	17 ou 18			

RAPPEL :

- (1) Il est désigné autant de membres suppléants que de membres titulaires pour les représentants du personnel, des parents d'élèves et des élèves.
- (2) L'adjoint au chef d'établissement assiste de droit aux réunions de la CHS. En cas d'empêchement du chef d'établissement, il en assure la présidence. Lorsqu'il n'assure pas la présidence, l'adjoint au chef d'établissement n'a pas de voix délibérative.
- (3) siégeant au CA.
- (4) Les représentants du personnel sont désignés par les membres représentants des personnels au CA, parmi les électeurs des collèges de personnel au CA.
- (5) Désignés au sein du CA par les représentants des parents d'élèves qui y siègent.
- (6) Désignés au sein du conseil des délégués des élèves par ces derniers.
- (7) Ces personnes assistent de droit aux séances de la CHS en qualité d'expert. Elles n'ont donc pas de voix délibérative.
- (8) Agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité, désigné par le chef d'établissement.